



**SECTION**  
**DE L'**  
**INDRE**  
**ET LOIRE**

**SECTION F.O.-DGFIP 37**

DDFIP INDRE ET LOIRE  
94 Boulevard Béranger  
37 032 TOURS CEDEX 1  
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : [fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

**C.A.P.L N°3 du 8 décembre 2017**  
**Affectations locales des Agents Administratifs**

M Bazard préside la commission

**Projet de mouvement local des agents administratifs du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre du réaménagement des structures du réseau.**

***Affectations suite à la fermeture de la trésorerie de Luynes***

Mme NICODEME Sylvie                      à la trésorerie de Joué les Tours  
Mme MAZEAU Corine                      au SIP Tours Nord Ouest

***Affectation suite à l'ajustement des périmètres de compétences des trésoreries de Tours Municipale, Tours Banlieue Ouest et Vouvray***

M BELETBEAU Sébastien est maintenu à la trésorerie de Tours Municipale jusqu'au 31/08/2018.

***Précisions :***

Mme NICODEME obtient le poste de Joué Les Tours suite au transfert des compétences de la trésorerie de Tours Municipale à la trésorerie de Tours Banlieue Ouest. En conséquence, elle devra participer au mouvement local du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Mme MAZEAU étant actuellement affecté, au niveau national, Gestion des Comptes Publics Tours, devra participer au mouvement national du 01/01/2018 et sera prioritaire pour obtenir comme affectation Fiscalité RAN de Tours. Ensuite, au niveau local, elle sera prioritaire pour obtenir le SIP de Tours Nord Ouest.

M BELETBEAU bénéficie de la garantie de maintien à la résidence. S'il est en surnombre au 31/08/18, il devra faire une demande de mutation vers un poste de la commune de Tours au 01/01/2018.

Concernant la prime de restructuration, la direction confirme que les agents de la trésorerie de Luynes, étant contraint de changer de services, sont éligibles à la prime de restructuration, mais pas forcément attributaires !!!! (voir pièce jointe). De plus, à ce jour, le montant par personne n'est toujours pas connu.

**F.O.-DGFIP** a interpellé la direction sur les modalités de remboursement des frais de déplacements des agents de la trésorerie de Luynes qui restent sur leur poste jusqu'au 12 janvier 2018. Ceux-ci pourront bénéficier des remboursements kilométriques et de repas à hauteur de 15,25 €.

**Votre élue F.O.-DGFIP : Pascale CARRE**  
**Expert : Gilles LAVERGNE**